

Madame, Monsieur, chers amis, bonjour,

Je suis vraiment contente de vous retrouver ce soir et c'est un réel plaisir que de vous saluer.

Pour commencer, je tiens à remercier les membres du groupe d'organisation de ces Cafés qui, inlassablement, s'engagent à permettre la réalisation de cette plateforme d'échanges.

Et surtout vous remercier, vous, d'être là et d'avoir répondu à notre invitation. Votre présence est déjà une réponse aux problèmes que nous abordons, dans notre groupe « Proches, Maladie psychique et prison ». Car, les membres de ce groupe veulent sortir de l'ombre, couper court à la honte, à la culpabilité qui peuvent les habiter et nous voulons partager avec vous, dans le cadre de ces Cafés, nos préoccupations.

Lors de nos discussions, de nombreuses questions sont apparues autour du thème des soins, d'où le sujet de ce 8e Café : la santé dans nos prisons. Il s'agit, par exemple, de questions liées au secret médical en lien avec l'intégration des proches, le refus des médicaments, ou, tout concrètement l'alimentation, l'accès aux soins somatiques, etc.

Nous avons fait un travail de synthèse et 7 émissaires se sont préparés à vous présenter des situations vécues, avec les questions qu'elles soulèvent.

Bien sûr nos émissaires vont se faire le porte-parole de nos incompréhensions, de nos peurs et de nos frustrations, mais pas seulement. Certaines situations ont heureusement évolué positivement, pour le patient-détenu, et aussi pour les proches, qui ont pu être entendus et inclus dans le projet de rétablissement. Ces expériences, nous tenons aussi à vous les exprimer, car si parfois le désespoir nous porte à une maladroite simplification, tout n'est pas tout blanc ou tout noir.

Et, je suis aussi le porte-parole du groupe en soulignant la chance que nous avons d'être en Suisse, d'habiter en Suisse romande et d'avoir les prisons et les services de médecine et de psychiatrie pénitentiaires que nous avons. Nous savons qu'ailleurs, c'est pire ! Et que, nous avons des institutions performantes, certainement parmi les meilleures au monde.

La semaine passée, je lisais dans 24 Heures un article à propos de parents qui se désespéraient de constater que leur fille de 22 ans atteinte de schizophrénie, était devenue SDF.

Elle fait partie, en ai-je déduit à la lecture de cet article, du 10% de situations qui passent à travers les mailles du filet du Service de suivi dans le milieu. Il est relevé dans cet article, un résultat de plus de 90 % de réussites, d'évolution favorable. C'est un constat magnifique dont on peut être fier.

Dans cet exemple, c'était une fille schizophrène de 22 ans. Mais, vous savez, dans notre groupe, plusieurs parents auraient pu écrire ce même article, en prenant la



situation de leur fils. L'article aurait alors eu pour titre : « Des parents se battent pour leur fils malade psy et devenu prisonnier ».

Trop souvent 23h sur 24 en cellule, peu d'activités physiques, peu d'activité tout court, la prison ne réunit pas les conditions pour un rétablissement. Et bien que tous les acteurs du milieu carcéral (judiciaire, médical et social) s'accordent à dire, la prison n'est pas un lieu de soins. Il n'en reste pas moins que nous sommes face à des patients qui sont trop violents, trop perturbants, trop perturbés pour l'hôpital psychiatrique. Et la prison semble être pour nos autorités, actuellement la moins mauvaise solution.

Pour nous, les proches, la prison reste une mauvaise solution.

Ce 10% d'échec, ce sont nos fils, nos filles. Et pour eux, nous nous faisons un souci d'encre. Et l'on peine à entendre, des phrases comme « il y aura toujours des patients qui resteront sur le bord de la route ».

Nous savons que vous aussi, les professionnels, vous êtes préoccupés de cette situation. Vous nous dites que ce 10 %, augmentons-le à 25 % de « cas difficiles », occupent le 75 % de votre temps.

Alors, je voudrais rappeler que nous, les proches, nous avons aussi une expérience de la maladie psychiatrique et que cette expérience pourrait être un plus pour la recherche de solutions dans la conduite de projets de rétablissement, de réhabilitation.

Ainsi, grâce à votre présence, nous allons poursuivre la construction d'un dialogue profitable pour tous.

Lors de ce 8e Café, les questions posées sont tout aussi importantes que les réponses qui y seront apportées.

Et je remercie très sincèrement nos interlocuteurs privilégiés qui ne vont pas manquer d'apporter un éclairage et des pistes intéressantes à nos préoccupations. Et je salue tout spécialement

le Dr Laurent Gétaz, médecin adjoint, responsable d'unité du Service de médecine pénitentiaire à Genève,

Mme Céline Neri, infirmière clinicienne spécialisée au Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires du canton de Vaud, Mme Charlotte Viredaz, psychologue, cheffe de la filière de psychiatrie légale, du Centre neuchâtelois de psychiatrie.

Nous souhaitons favoriser les échanges entre les gens, au-delà de la barrière des statuts et fonctions, c'est pourquoi nous avons installé des stands en espérant que vous avez eu l'occasion ou que vous profiterez à la fin de ce débat, de prendre contact avec les représentants des quatre organismes qui participent à la préparation de ces Cafés. Il s'agit de REPR, Relais Enfants Parents Romands - du Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire-le SMPP - du Service pénitentiaire vaudois et du Graap, Groupe d'accueil et d'action psychiatrique.

Afin que chacun puisse s'exprimer dans la confiance et le respect, nous avons élaboré quelques principes qui vont faciliter le débat.



Encore vous dire

- qu'il n'est pas autorisé de prendre des photos de cette assemblée.
- Vous pourrez utiliser les cartons qui sont sur vos tables si vous souhaitez intervenir par écrit et je passerai vers vous pour que vous puissiez les déposer dans cette boîte.
- Laurent Bonnard, lors de l'animation du débat, alternera les questions des proches et vos interventions orales et écrites.

1 - Tout le monde peut avoir la parole, par écrit ou par oral ;

2 - On peut tout dire, mais pas n'importe comment : ne pas blesser, ni attaquer une personne, présente ou non ;

3 - La colère, la révolte peuvent s'exprimer, mais sans la violence. Les propos ne viseront personne en particulier. Le Café n'est pas le lieu pour régler ses problèmes ;

4 - Un partage d'expérience ne doit susciter aucun jugement, le témoignage est là pour illustrer une problématique. Le débat portera sur la problématique soulevée.